Déclaration CFE CGC au CSE du 15 septembre 2020.

Monsieur le Président du CSE,

Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. (art L2312-8)

Dans l'intérêt de ces salariés, la CFE-CGC manque de lisibilité sur la vie de nos sites et vous demande de bien vouloir prévoir lors des informations du président un point détaillé sur la vie de l'entreprise, à savoir, ouverture fermeture des centres de santé, situation des pharmacies, situation du laboratoire d'analyse médicale, travaux dans les établissements sanitaires et médico sociaux, retour des réunions avec la tutelle ,retour des réunions avec l'assurance maladie qui accompagne la CANSSM dans cette période de crise sanitaire notamment avec un procédure d'indemnisation mise en place etc ...

Ces éléments doivent permettre aux membres du CSE de suivre l'évolution des orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences et l'organisation du travail.

La **CFE-CGC** défend et défendra toujours <u>les seuls intérêts</u> de <u>tous</u> les salariés.

<u>SITE INTERNET</u>: <u>www.cfe-cqc-fnem.fr</u>